



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2302**

commune (s) : Mions

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue Rouget de l'Isle et appartenant à la société Immobilière Rhône-Alpes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillermot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2302

commune (s) : Mions

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue Rouget de l'Isle et appartenant à la société Immobilière Rhône-Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain situées rue Rouget de l'Isle à Mions, appartenant à la société Immobilière Rhône-Alpes et nécessaires à l'élargissement de ladite voie.

Il s'agit de 2 parcelles de terrain libres de toute occupation ou location cadastrées sous les numéros 432 et 434 de la section AW, et représentant une superficie totale de 157 mètres carrés.

Aux termes du compromis, la société Immobilière Rhône-Alpes céderait lesdites parcelles à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gracieux, de 2 parcelles de terrain cadastrées sous les numéros 432 et 434 de la section AW situées rue Rouget de l'Isle à Mions pour une superficie totale de 157 mètres carrés, et appartenant à la société Immobilière Rhône-Alpes dans le cadre de l'élargissement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2134, le 26 avril 2010 pour la somme de 228 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

5° - Le montant de 500 € à payer, au titre des frais d'acte notarié, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.